



EPE – ALGERIE TELECOM - SPA

DIRECTION OPÉRATIONNELLE d'ADRAR

NIF: 000216001808337

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES
MINIMALES N° 28 /2019**

La Direction Opérationnelle d'ADRAR lance un avis d'Appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales pour « Réalisation d'infrastructures d'accueil pose et raccordement des câbles à fibres optiques »

Le présent projet est constitué de lot suivant :

Lot Unique : **Rattachement : REGGANE - BRICH**

Les entreprises intéressées par le présent appel d'offre, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction opérationnelle d'Adrar contre le paiement de deux mille dinars (2000 DA), non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie à verser au compte bancaire N° : 00100.250.0300.000.135/43

Le présent appel d'offres s'adresse uniquement aux entreprises qualifiées ayant une qualification et classification professionnelle de catégorie de deux (02) à quatre (04), contenant l'activité hydraulique et/ou travaux publics.

- Les soumissionnaires doivent fournir des offres comportant :

1- Dossier administratif dans une enveloppe à part contenant :

- Une déclaration de Probité établie et signée, respectant le modèle joint en annexe 2 du CCAG du cahier des charges
- Copie de numéro d'identification fiscale "NIF",
- Copie du statut de l'entreprise, le cas échéant ;
- Copie du bilan comptable du dernier exercice ;
- Copie de l'extrait du registre du commerce ;
- Copie de l'extrait de rôle en cours de validité apuré ou avec échéancier de paiement;
- Copie des attestations de mise à jour CNAS, CASNOS en cours de validité ;
- L'extrait du casier judiciaire N°03 du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'un personne physique et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une personne morale en cours de validité;
- Copie de la dernière attestation de dépôt des comptes sociaux du CNRC
- Etat de l'entreprise établi et signée, respectant le modèle joint en annexe CCAG4 du cahier des charges;
- la convention de groupement momentanée, dûment signée et datée par les fondés de pouvoirs des entreprises respectives, le cas échéant;
- Certificat de qualification et de classification professionnelle contenant l'activité hydraulique et/ou des travaux publics en cours de validité.

Délégation de pouvoir de signature, le cas échéant,

2- Offre technique dans une enveloppe à part contenant :

- Une déclaration à souscrire, datée, signée et renseignée, respectant de modèle joint en annexe 01 du CCAG du cahier des charges.
- Le cahier des charges, dûment paraphé par le soumissionnaire sur chaque page, cacheté et signé dans sa dernière page, portant la mention <<lu et accepté>>;
- attestations de bonne exécution des travaux similaires achevés dans les conditions d'exécution contractuelles, réalisés durant des dix (10) dernière années;
- engagement sur les moyens humains à mettre à la disposition du projet, établie et signée, respectant le modèle joint en annexe 16 du cahier des charges;
- engagement sur les moyens matériels à mettre à la disposition du projet, établie et signée, respectant le modèle joint en annexe 17 du cahier des charges;
- engagement sur le délai de réalisation pour chaque lot respectant le modèle joint en annexe 14 du cahier des charges;
- engagement sur le délai de garantie respectant le modèle joint en annexe 15 du cahier des charges;
- déclaration sur l'honneur de visite des lieux respectant le modèle joint en annexe 18 ;
- planning de réalisation des travaux.

3- Offre financière dans une enveloppe à part contenant :

- La lettre de soumission renseignée, datée, signée et cachetée par le soumissionnaire, respectant le modèle joint en annexe 3 du CCAG du cahier des charges.
- Le bordereau des prix unitaires daté, signé et cacheté, en hors taxes, en lettres et en chiffres, joint en annexe 01 du cahier des charges.
- Le détail quantitatif et estimatif en hors taxes et en toutes taxes comprises daté, signé et cacheté, joint en annexe 02 du cahier des charges.

Le dossier administratif (un (01) original et deux copies plus l'offre en format électronique(CD)), l'offre technique (une (01) originale et deux (02) copies plus l'offre en format électronique (CD)) et l'offre financière (une (01) originale et deux (02) copies plus l'offre en format électronique (CD)) sont insérés dans des enveloppes séparées et fermées, indiquant sur chaque enveloppe, la dénomination de l'opérateur économique, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que sur chaque pli correspondant, la mention " dossier administratif ", " offre technique " et "offre financière".

Les trois (03) enveloppes susmentionnées sont insérées dans une seule enveloppes externe fermée et anonyme, aucun signe d'identification du soumissionnaire comportant la mention suivante :**Appel d'offres n°28 /2019**

« Réalisation d'infrastructures d'accueil, pose et raccordement des câbles à fibres optiques »

Rattachement : REGGANE - BRICH
ADRESSE : Rue de 08 Mars (Près de l'Hôpital).
<<A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres>>

La durée de préparation des offres est fixée à quinze (15) **Jours à compter de la 1^{er}** parution de l'avis d'appel d'offres dans la presse.

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la préparation des offres telle qu'indiquée ci-dessus, de 08 H 00 à 14h00.

Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal (vendredi ou samedi), la date de dépôt sera prorogée jusqu' au jour ouvrable suivant, dans les même heures.

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant une durée de cent quatre-vingt (180) jours, à partir de la date d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis des offres s'effectuera en séance publique et en présence des soumissionnaires, en une seule phase, elle aura lieu le jour correspondant à la date de dépôt des offres, à 14H00 à l'adresse suivante :

ALGERIE TELECOM – SPA –
DIRECTION OPÉRATIONNELLES D'ADRAR
ADRESSE : Rue de 08 Mars (Près de l'Hôpital).

Il convient de souligner qu'une seule personne mandatée par entreprise est autorisée à la séance d'ouverture des plis.